

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.01.11

Date de convocation : 28 janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le 4 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel		X	
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Attribution de subventions pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme ACTEE+

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été lauréat de trois appels à projets (AAP) du programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) entre 2021 et 2023 et que le Syndicat est actuellement lauréat de ACTEE+.

Outre le déploiement d'une offre d'ingénierie au plus proche des porteurs de projets, les financements obtenus à travers ces différents programmes ont permis d'engager une large campagne d'études de faisabilité énergétique, préalables indispensables à des opérations de rénovation énergétique. À la suite de ces audits, plusieurs collectivités se sont d'ores et déjà prononcées en faveur d'un passage en phase opérationnelle et ont engagé une consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre, avec un objectif de travaux à l'horizon 2025-2026.

Monsieur le Président rappelle également que dans le cadre de l'appel à projets CHÊNE 1 du programme ACTEE+, le SDEE a mobilisé des enveloppes spécifiques dédiées au financement des opérations de maîtrise d'œuvre liées à la rénovation de bâtiments publics.

Il est proposé au vote des membres du Bureau Syndical le financement partiel des honoraires de maîtrise d'œuvre, dont l'assiette correspond aux honoraires de maîtrise d'œuvre liés à la conception du projet (de la phase diagnostic-esquisse à la phase projet), des dossiers suivants :

Description de l'opération	Montant HT du marché de MOE	Montant HT des honoraires conception	Montant HT de l'aide proposée
Sur l'appel à projets CHÊNE 1			
Commune de Bédouès-Cocurès Rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire	16 200 €	9 720 €	7 776 €
Communauté de Communes du Haut-Allier Rénovation énergétique de la crèche de Langogne	82 889 €	45 201 €	20 000 €
Commune de Chaudeyrac Rénovation énergétique de la salle des fêtes	16 093 €	8 047 €	6 437 €
Commune du Cheylard-l'Évêque Rénovation énergétique de la salle des fêtes	20 873 €	8 880 €	7 104 €
Commune de Gorges-du-Tarn-Causse Rénovation énergétique de la mairie de Quézac	7 251 €	3 626 €	2 900 €
Commune de Lachamp-Ribennes Rénovation énergétique de cantine	24 544 €	13 253 €	10 602 €
Commune de Laubert Rénovation énergétique d'un restaurant	11 664 €	5 702 €	4 561 €
Commune de Nasbinals Rénovation énergétique d'un commerce	36 770 €	19 679 €	15 743 €
Commune de Nasbinals Rénovation énergétique de l'école publique	39 848 €	20 322 €	16 257 €
Commune de Saint-Pierre-le-Vieux Rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente	3 441 €	2 198 €	1 758 €
TOTAL	259 573 €	136 628 €	93 138 €

Considérant la période d'éligibilité des dépenses inhérente au programme CHÊNE 1, les justificatifs relatifs aux prestations réalisées devront être transmis au SDEE avant le 31 août 2026.

Ces 11 dossiers mobilisent ainsi :

- ✓ 93 138 € d'aides sur les 264 500 € obtenus sur l'APP CHÊNE 1.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus ;

AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christian ROUX".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250204-20250111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025